



**16 mai 2019**

**Compte-rendu des mesures d'impacts environnementaux et sanitaires  
suite à l'incendie DERICHEBOURG d'août 2018**

À l'initiative de Mme Rodier, maire d'Athis :

- Cinq dirigeants de l'entreprise Derichebourg,, dont son directeur général, le directeur régional d'Île de France et le directeur du site, Gaston Desclozeaux (qui nous avait déjà reçus le 27 janvier 2017 concernant les nuisances engendrées par le trafic des poids lourds),
- M. El Ouafi, responsable du laboratoire d'analyse *ENTIME*,
- Dans la salle, 20 personnes, dont une représentante EELV et, pour l'APAQS : Jean-Pierre Frontier, Annick Viaud, M. et Mme Znamiec.

Concernant la présentation de l'entreprise, il a été précisé que le site d'Athis est exclusivement concerné par le démantèlement : véhicules (automobiles, trottinettes...), électroménager, mobilier... (Les réfrigérateurs sont renvoyés dans un site spécialisé qui peut récupérer les gaz à effet de serre). Les matériaux sont ensuite triés en vue de leur recyclage : métaux ferreux et non ferreux (80% du total), dont aluminium et inox ; matières plastiques (14%) ; papier, carton textile, bois (4%)... Le traitement de l'aluminium et le broyage des véhicules (seul centre en Essonne) ont fait l'objet de récentes améliorations techniques et environnementales.

Les métaux ferreux (70% du total) représentent 6000 tonnes par mois évacuées par péniches directement vers les fonderies pour recyclage.

L'incendie, dont la cause n'a pu être identifiée, s'est déclaré dans un entreposage de ferrailles, le 1<sup>er</sup> août 2018 à 9h50, le centre étant en activité. Les salariés ont tout de suite utilisé le canon à eau relié au *poteau incendie* et les lances à incendie existantes. Les pompiers ont été appelés et sont très vite intervenus. Le feu a été déclaré maîtrisé vers 19h.

L'entreprise est soumise à autorisation préfectorale et est très contrôlée pour le respect des normes de sécurité et environnementales. Suite à l'incendie, la préfecture a ordonné une campagne de détection des pollutions et nuisances y compris sanitaires qui a été confiée au laboratoire *ENTIME*. La reprise complète de l'activité ne sera possible que sur décision du préfet de l'Essonne.

Le responsable du laboratoire spécialisé sur les problèmes d'environnement chargé de cette étude, M. El Ouafi, a fait un long, précis et détaillé exposé, en s'appuyant sur des tableaux récapitulatifs de résultats : prélèvements le jour-même pendant l'incendie, puis 10 jours, 20 jours et 40 jours après suivant les procédures officielles imposées par la préfecture : sol, eau et nappe phréatique, air, végétaux et incidences sanitaires.

Aucun dépassement des normes maximales autorisées n'ont été relevées, aussi bien par rapport aux mesures effectuées hors de la zone concernée, que des taux légaux.

Il est clair que la préfecture, en donnant son accord pour une reprise totale des activités du site, s'engagera sur la crédibilité de ces conclusions plutôt rassurantes.

La discussion a mis en lumière certaines difficultés dues par exemple à la présence dangereuse de batteries au lithium acheminées illégalement jusqu'au site. Une attention particulière doit être portée à la limitation du stockage sur site, surtout à la veille des périodes de vacances où les entreprises cherchent à se débarrasser de leurs déchets. Des améliorations de lutte contre l'incendie ont été mises en place (poteaux incendie supplémentaires, détecteurs thermiques, etc.)

Il a été regretté par tous que la voie ferrée qui dessert le site ne puisse être mise en service. Les raisons évoquées sont non seulement les « coûts excessifs du transport ferroviaire, mais aussi le manque de fiabilité de la SNCF Fret »...

Une représentante de EELV a soulevé le problème des déchets laissés sur la rive ou même tombés dans la Seine.

Mais les questions ont surtout porté sur les nuisances d'un tel site industriel, aujourd'hui implanté en zone totalement urbanisée : particulièrement le trafic des poids lourds. Pourtant, la direction de Derichebourg se refuse à envisager une fermeture du site dans les années à venir et déclare au contraire sa volonté de s'adapter à cet environnement nouveau et de participer aux projets d'amélioration du réseau routier en particulier.

Mme le maire est intervenue en fin de réunion pour affirmer la bonne conduite et les efforts accomplis par l'entreprise Derichebourg (y compris sur la pédagogie envers les élèves des écoles) et dénoncer la conduite inacceptable de certaines autres entreprises du quai de l'Industrie (dont une particulièrement, qui vient de changer de propriétaire). Elle a affirmé avoir obtenu de véritables améliorations sur le propreté des bords de Seine, grâce en particulier à une réglementation plus stricte, dont l'instauration d'une forte amende de 1500 € ! pour une vidange de véhicule sur l'espace public. Mais les nuisances des poids lourds demeurent et sont souvent accrues par l'attitude inacceptable de quelques entreprises qui couvrent certains de leurs chauffeurs indéliçats.